

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 31 Octobre 2018

P.V. N° 11

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS

Présents : MM. Bernard BIAVA – Albert ROBAA - Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Modifications d'horaires*
- *Reports de rencontres*
- *Traitement des feuilles de match*

INFORMATION

A l'attention des clubs U15 D3

Pour les clubs qualifiés en Coupe du Var, les matchs non joués le 14 /10/ 2018 et reportés le 18/11/2018 se joueront le 16 décembre 2018.

MODIFICATION D'HORAIRE

FC LE REVEST : demande le report du match U 17 D2 Poule A contre CARQUEIRANNE/ LA CRAU du 11/11/2018 au 05/01/2019.

> La Commission ne peut accepter cette date et dit match à jouer le 16/12/2018.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match U15 D3 Poule A – MAR VIVO / CARQUEIRANNE CRAU du 04.11.18 > 17.11.18 (54364.1)

Amende financière de 16 € à imputer à MAR VIVO.

Match U19 D2 Poule A – LA CADIERE / LE PRADET du 03.11.18 > 04.11.18 (51745.1)

Amende financière de 16 € à imputer à LA CADIERE.

Match U19 D2 Poule A – ST CYR / CSC TOULON EST du 04.11.18 > 15.12.18 (51746.1)

Amende financière de 16 € à imputer à ST CYR.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 04 novembre 2018

U19 D1

LA LONDE – CARQ/LA CRAU 1 du 23/09/2018 (51667.1)

FC LA SEYNE 1 – SC TOULON 3 du 09/09 2018 (51663.1)

U17 D2

GIENS - PIVOTTE SERINETTE du 30 09 2018 (51220.1)

U17 D3 Poule B

LES VALLONS 1 – CUERS/PIERREFEU 2 du 30/09/2018 (54254.1)

U15 D1

SCTOULON 1 – STE MAXIME 1 du 23/09/2018 (51100.1)

FREJUS/ST RAPHAEL 2 – FC LA SEYNE 1 du 23/09/2018 (51102.1)

U15 D2 Poule A

STMANDRIER 1 – ELAN CAMPSOIS 1 du 23/09/2018 (51346.1)

Poule C

PUGET/ARGENS 1 – CANNET DES MAURES 1 du 23/09/2018 (51477.1)

A jouer le 14 Novembre 2018

U15 D1

FREJUS/St RAPHAEL 2 - STE MAXIME 1 du 09/09/2018 (51089.1)

A jouer le 18 novembre 2018

U17 D2 Poule B

MAR VIVO 2 – RC LA BAIE 1 DU 16/09/2018 (51271.1)

U15 D2 Poule C

CANNET DES MAURES 1 – RC LA BAIE du 30/09/2018 (51483.1)

U15 D3 Poule A

LE BEAUSSET / SANARY du 14/10/2018 (54357.1)

LE REVEST 1 ST MANDRIER 2 du 14/10/2018 (54356.1)

USAM 2 – St CYR 2 du 07/10/2018 (54352.1)

Poule C

COGOLIN - PUGET/ARGENS du 30/09/2018 (54411.1)

LORGUES 2 – SC DRAGUIGNAN 3 du 06/10/2018 (54420.1)

A jouer le 29 novembre 2018

U15 D2 Poule A

USAM 1 – SIX FOURS LE BRUSC FC 2 du 16/09/2018 (51338.1)

A jouer le 16 décembre 2018

U19 D1

CARQ/LA CRAU 2 – RAMATUELLE 1 du 07 10 2018 (51676.1)
SANARY – LA LONDE du 28 10 2018 (51662.1)

U19 D2 Poule A

OLLIOULES – BANDOL du 30/09/2018 (51725.1)
LE PRADET – USAM du 21/10/2018 (51741.1)
ST CYR – CSCTOULON du 04/11/2018 (51746.1)

Poule B

ST ZACHARIE – ST MAXIMIN du 30/09/2018 (51793.1)
PAYS DE FAYENCE 1 – FLAYOSC du 30 09 2018 (51796.1)
LE PRADET – PUGET S/ARGENS du 20/10/2018 (51804.1)

U17 D2 Poule A

CARQ/LA CRAU 2– LE PRADET 1 du 06 10 2018 (51222.1)

U15 D2 Poule A

SIX FOURS LE BRUSC FC 2 – CLARET MONTETY 1 du 23/09/2018 (51345.01)
LA VALETTE 3 – USAM du 07.10.2018 (51353.1)
ELAN CAMPSOIS 1 – T.HOPITAL/PTT T. 1 du 16/09/2018 (51340.1)

A jouer le 23 décembre 2018

U19 D2 Poule B

ST MAXIMIN – LE PRADET du 04/11/2018 (51809.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 31.10.18

U19 D2 Poule A

USAM / SIX FOURS LE BRUSC FC

U17 D2 Poule B

LES ARCS / MAR VIVO

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U15 D3 Poule B

TOURVES / ST ZACHARIE du 30.09.18

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Journée du 21.10.2018

2^{ème} parution

U19 D2 Poule A

LE PRADET / USAM

*Prochaine réunion
Jeudi 8 Novembre 2018*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS